

## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Arrêté du 14 février 2019 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier**

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup>;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 88-II;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 3 février 2011 portant nomination, notamment, de M. Marc KRECKELBERGH dans le corps du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;

Sur la proposition de la cheffe du contrôle général économique et financier et de la directrice du budget,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Marc KRECKELBERGH, contrôleur général de 1<sup>re</sup> classe, est affecté auprès du directeur régional des finances publiques de la région Île-de-France et du département de Paris, afin de l'assister dans ses fonctions de contrôle budgétaire, à compter du 4 mars 2019.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 14 février 2019.

Pour les ministres et par délégation :

*La cheffe du contrôle général  
économique et financier,*

HÉLÈNE CROCQUEVIELLE